

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 Juin 2024 à 20h30

Membres en exercice : 10 Présents : 9 Procurations : 1

Date de la convocation : 04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Présents : Aurélien BRESSON, Thierry COULON, Emilie GAIFFE-JACOT, Lionel GUILLEMOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN

Excusé : Corinne DEVILLERS qui a donné procuration à Gilles PINASSAUD.

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

- Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Création d'une nouvelle maison d'assistantes maternelles

Suite à la présentation par Mesdames Alexandra Chaillet et Magali Chaudat du projet de création d'une nouvelle MAM dans le local communal situé au 4 rue de l'Eglise, le conseil municipal donne un accord de principe à la signature d'un bail.

Avant l'ouverture, le Maire propose que le local leur soit mis à disposition sous convention pour effectuer des travaux d'entretien sous condition qu'elles fournissent une attestation d'assurance.

Alexandra et Magali vous renseignent au 06.89.77.57.96 et au 06.84.91.54.62

Arrêt d'appel de loyer de la MAM du Bonheur

Suite au procès-verbal d'état des lieux du local de la MAM situé 4 rue de l'Eglise, réalisé le mardi 28 Mai 2024 par un commissaire de Justice, en présence du Maire et en l'absence de la Présidente de l'association, le Maire demande aux conseillers de ne pas appeler le loyer du mois de Juin.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent la proposition du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision de non-restitution de caution de la MAM du Bonheur

Le procès-verbal d'état des lieux fait apparaître de matériels manquants :

- 2 lits et matelas d'une valeur résiduelle de 144 €
 - 1 table basse d'une valeur résiduelle de 240.50 €
- = 384.50 €

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas restituer la caution de 275 € en compensation du matériel non restitué à la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Valorisation du matériel non récupéré par l'association MAM du Bonheur

Le procès-verbal fait également état de matériels non récupérés par l'association que le Maire propose de valoriser suivant photos à l'appui, comme suit :

- Lot 1 : 50 € / Lot 2 : 150 € / Lot 3 : 20 € / Lot 4 : 15 € / Lot 5 : 100 € / Lot 6 : 50 €
- Soit un total de 385 €

Le Maire propose que cette somme soit déduite des loyers impayés par l'association sur 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux de récupération d'eau rue du Château

Le Maire explique aux conseillers qu'un problème de ravinement d'eau rue du Château provoque des dégâts devant l'entrée du Château au niveau du portail.

Il présente trois devis pour la création de caniveaux en divers matériaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers optent pour une pose de caniveaux en béton et acceptent la signature du devis de l'entreprise Michal TP pour 5414.40 € TTC, sous avis de l'ABF. Ces travaux seront réalisés concomitamment aux travaux qui doivent être engagés à l'entrée du château.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande d'achat de la parcelle D 385 au lieu dit « à la fontaine »

Un administré souhaite acquérir cette parcelle communale de 100 m² contigüe à sa parcelle d'habitation. Le conseil se prononce favorablement sur cette cession à 9 votes pour et 1 abstention. Les modalités de la vente restent à être déterminées (acte administratif ou acte notarié, prix au m²)

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Il est encore possible de commander la carte avantages jeunes, en mairie ou par mail avant le 30 Juin
- ❖ La commission sécurité se réunira prochainement pour aborder la question du maintien ou non de la chicane située devant le 28 Grande rue lors des travaux de réfection de la RD 459 par le département début 2025.
- ❖ L'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne Cure va être déposé d'ici fin juin.
- ❖ La commission patrimoine se réunira à l'issue de cet appel d'offres
- ❖ Travaux au lavoir central : la pose de l'enduit va être effectuée

REMERCIEMENTS

A Eric pour avoir permis à la commune de réaliser les travaux d'enfouissement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la salle des fêtes.

A Yvette pour la prise de l'eau pour nettoyer la fontaine centrale

A Mélina et Jérémy pour la prise d'eau pour le nettoyage de la fontaine du bas du village

A Odette et Denis pour la rénovation du pressoir

A Odette, Denis et Laurent pour la fabrication de la porte du futur alambic